

Image not found or type unknown



Délai pour recevoir un jugement

Par **sbb89**, le **21/01/2016** à **10:32**

Bonjour,

L'audience de plaidoirie de clôture de mon dossier a eu lieu en mars 2015 et le jugement devait être rendu le 18 mai 2015.(précisé sur le courrier de mon avocat)

Or, le greffier m'a déclaré que le Juge avait du retard pour rédiger les jugements car trop de dossiers.

Je veux bien le croire mais,

Existe-t-il un délai pour rendre un jugement malgré une date donnée?

Merci d'avance car j'attends pour récupérer ma part dans la liquidation de communauté d'avec mon ex-mari.